



Luxembourg, le 8 février 2022

Circulaire n°4103

Circulaire

aux administrations communales

Objet: Lancement de l'application GouVID permettant aux citoye-ne-s d'utiliser leur carte d'identité pour s'identifier auprès de services publics en ligne sans lecteur de cartes spécifique

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part du lancement officiel d'une application mobile dénommée GouVID le 8 février 2022. Cette application permet aux citoye-ne-s d'utiliser leurs cartes d'identité électroniques (eID) conjointement avec leur téléphone portable pour s'identifier auprès de services publics en ligne tels que MyGuichet.lu, sans devoir passer par un lecteur de carte spécifique.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que ce mode d'identification présuppose l'activation des certificats électroniques sur les cartes d'identité des titulaires et seuls les citoye-ne-s qui en ont demandé l'activation au moment d'une demande d'établissement ou de renouvellement d'une carte d'identité, auront la possibilité de s'identifier par cette voie.

Nous invitons donc les agent-e-s communaux à encourager les citoye-ne-s, qui présentent une demande d'établissement ou une demande de renouvellement d'une carte d'identité à la commune, de profiter de la possibilité d'activer lesdits certificats électroniques afin qu'ils puissent faire usage de ce nouveau moyen d'identification.

Des exemplaires d'un dépliant présentant de manière succincte des informations sur l'application GouVID seront envoyés par voie postale. Nous prions les agent-e-s communaux de les mettre à la disposition des citoye-ne-s qui souhaitent s'informer davantage sur l'application mobile et son utilisation. Des plus amples renseignements à ce sujet peuvent encore être consultés sur le site www.gouvid.lu, en ligne à partir du 8 février 2022.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations les meilleures.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

Le Ministre délégué à la Digitalisation

Marc Hansen